



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 30 juin 2022

Diminution du prix du gaz de 1 euros, maintien de l'aide exceptionnelle de l'Etat de 15 centimes d'euros par litre des carburants

Pour rappel, les prix maximum des produits pétroliers et du gaz à Mayotte sont fixés par l'Etat¹ par arrêté préfectoral. Les éléments d'évolution des prix des carburants et du gaz tiennent compte des conditions réelles du marché. Sont pris en compte, notamment la parité euro/dollar, la cotation des produits à l'importation.

Les tarifs applicables à partir du 1er juillet 2022, sont les suivants :

Supercarburants sans plomb : 1,97€ / litre

Gazole : 1,77€ / litre

Pétrole lampant : 1,45€ / litre

Mélange détaxé : 1,46€ / litre

GO Marine : 1,39€ / litre

Bouteille de gaz de 12kg : 27,00 euros l'unité.

Comme pour les mois précédents, les prix indiqués ci-dessus prennent en compte, s'agissant du Supercarburants sans plomb, du gazole, du mélange détaxé et du Go marine, des dispositions du décret n° 2022-423 du 25 mars 2022 relatif à l'aide exceptionnelle à l'acquisition de carburants.

Conjoncture

Les cours mondiaux du pétrole continuent à augmenter très fortement en raison du contexte mondial (crise en Ukraine et déséquilibre entre l'offre et la demande du pétrole au niveau mondial). Par rapport au mois dernier, la cotation moyenne mondiale de l'essence augmente de 14,3 % et celle du gazole augmente de 17%.

Par conséquent, ces évolutions se répercutent directement sur les prix à la pompe des produits pétroliers à Mayotte (+ 16 cts pour l'essence et 15 cts d'euros pour le gazole).

L'amélioration de la parité euro-dollar pour les carburants comme pour le gaz permet d'atténuer la hausse des prix des produits pétroliers (+0,7 % en mai).

Le dispositif d'aide exceptionnelle de l'Etat de 15 centimes d'euros par litre reste applicable à Mayotte.

¹ En application des dispositions du code de l'énergie, notamment ses articles R. 671-23 à R. 671-37 et par un arrêté interministériel de méthode du 5 février 2014.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : [@Prefet976](https://www.facebook.com/Prefet976)

Twitter : [@Prefet976](https://twitter.com/Prefet976)



PRÉFET DE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le prix du gaz à Mayotte baisse de 1 euro en raison de la baisse de la cotation mensuelle du butane Le prix s'établit ainsi à 27 euros pour le mois de juillet 2022.

La préfecture rappelle que les prix fixés par arrêté sont les prix de vente maximum pour les opérateurs.

Récapitulatif des prix plafonds avant et après application de la remise de 15cts €/litre

	Essence	Gazole	Pétrole lampant	Mélange détaxé	G.O. Marine
Prix de vente juillet 2022 avant remise de 15c/L					
Prix de vente maximum en juillet 2022 (€/L)	2,12	1,92	1,45	1,61	1,54
Prix de vente en juin 2022 (€/L)	1,96	1,77	1,30	1,44	1,39
Évolutions en (€/L)	+0,16	+0,15	+0,15	+0,17	+0,15
Prix de vente juillet 2022 après remise 15 cts/L					
Prix de vente maximum en juillet 2022 (€/L)	1,97	1,77	Pas concerné	1,46	1,39
Prix de vente maximum en juin 2022 (€/L)	1,81	1,62		1,29	1,24
Évolutions en (€/L)	+0,16	+0,15		+0,17	+0,15

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél: 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel: communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet: www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook: @Prefet976
Twitter: @Prefet976